

# COMMUNIQUÉ

aux pharmaciens propriétaires

Site Internet : [www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca)  
Courriel : [services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)

Régie de  
l'assurance maladie

Québec 

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

**Centre de support aux pharmaciens**

(entre 8 h et 22 h, du lundi au vendredi)

(entre 8 h 30 et 19 h, les samedis et dimanches)

UTILISER VOTRE TÉLÉPHONE VISTA 350

ou

Téléphone : Québec et région (418) 643-9025

Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Télécopieur : Québec et région (418) 528-5655

Ailleurs au Québec 1 888 734-4418

Sillery, le 10 janvier 2002

## AVIS IMPORTANT

### **NASONEX - Changement de conditionnement**

Le fabricant SCHERING a modifié le conditionnement de son produit **Nasonex Vaporisateur nasal 50 mcg/dose (02238465)**. Il passe de 120 doses à 140 doses.

Afin de permettre le paiement des ces deux conditionnements, et ce jusqu'à épuisement des inventaires du format 120 doses, une modification a été apportée dans les systèmes de la RAMQ.

Si vous délivrez le vaporisateur nasal de 120 doses, vous devez inscrire 120 pour la quantité de médicament. Si vous délivrez le vaporisateur nasal de 140 doses vous devez donc inscrire 140 pour la quantité de médicament.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Développeurs de logiciels de facturation – Pharmacie  
Association québécoise des pharmaciens propriétaires